CROUY-SUR-COSSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil dix-neuf,
Le 18 octobre à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal de **CROUY SUR COSSON,** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudette SORIN – Maire.

Nombre de membres en exercice : 14 **Présents :** 11 **Votants :** 11

Date de convocation : 7 octobre 2019

Présents : Mme Claudette SORIN, M. Michel MAURICE, M. Philippe GRANADOS, M. Luc MARCHAND, Mme Christine DARDEAU, Mme Aurore BOIDRON, Mme Sandrine MAURICE, M. Arnaud CLEMENT, M. Jean-Jacques ABADIE, M. Davis BORNET, M. Patrick JULIEN.

Absents : M. Benoît OLLIVIER, M. Didier ROUILLARD, M. Yann PERTHUIS.

Secrétaire de Séance : Mme Christine DARDEAU

Motion du Conseil Municipal contre la fermeture des trésoreries de proximité

La Direction Générale des finances publiques projette d'organiser une profonde restructuration de son réseau d'implantations sur l'ensemble du territoire national pour permettre d'absorber les 15 000 à 30 000 suppressions d'emplois redoutées d'ici la fin du quinquennat du Président de la République.

40 000 emplois ont déjà disparu dans cette administration depuis 2002.

Les directions locales finalisent actuellement un plan de suppressions des trésoreries de proximité et de regroupement de services, éloignant toujours plus les usagers du service public.

Dans le Loir-et-Cher, dans les trois dernières années, six trésoreries ont déjà fermé : Salbris, Selles sur Cher, Veuzain, Marchenoir, Montoire-sur-le-Loir, Saint-Aignan qui se rajoutent à celles qui avaient déjà disparu, Beauce-la-Romaine, Mennetou-sur-Cher, Herbault, Neung-sur-Beuvron et Droué.

Dans le même temps, le service des impôts de publicité foncière de Romorantin et de Vendôme ont été fusionnés avec ceux de Blois, le service des impôts des entreprises de Vendôme et de Romorantin vont disparaître d'ici deux ans.

Dans un courrier du mois de juin, l'intersyndicale de la DDFIP 41 nous alertait de la volonté de la direction départementale des finances publiques de fermer touts les trésoreries situées hors des sous-préfectures.

Les trésoreries de Mondoubleau, Morée, Montrichard, Mer, Bracieux, Contres et Lamotte-Beuvron sont concernées.

Ces restructurations auront nécessairement un impact sur l'appui et le conseil délivrés par les comptables publics aux communes.

Les usagers devront par ailleurs rejoindre les centres urbains pour pouvoir se rendre dans les services de la DGFIP à même de les assister pour accomplir leurs formalités administratives. Ces services, déjà surchargés, connaissent par ailleurs une réduction des horaires d'ouverture au public.

Les services dématérialisés ne sont pas accessibles à toutes les populations et dans tous les territoires.

Ces mesures traduisent, une fois de plus, l'abandon par l'Etat des territoires ruraux alors même que le besoin des services publics de proximité et de qualité n'a jamais été aussi prégnant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de :

S'opposer fermement à cette nouvelle vague de démantèlement des services publics en milieu rural.

Exiger le maintien des trésoreries de proximité avec le plein exercice de leurs compétences actuelles en matière de recouvrement de l'impôt, de tenue des comptes des collectivités locales et des établissements publics locaux.

Fait et délibéré
Pour copie conforme
Le 18 octobre 2019
Le Maire
Mme Claudette SORIN

MAIRIE DE CROUY-SUR-COSSON
Loir et Cher